

MAIRIE DE DISSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil neuf le vingt huit mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Arlette BRISON, Madame Véronique PELOQUIN Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT

EXCUSE : Monsieur Damien AUBRION donne pouvoir à Monsieur Carlos FERREIRA

ABSENTE : Madame Marie France ROBIN

- **1/ Tarifs du service périscolaire au 01.09.2009**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante fixe les tarifs du service périscolaire à compter du 01.09.2009 comme suit :

Cantine municipale

QF1 moins de 249	1,30
QF2 de 250 à 399	1,75
QF3 de 400 à 549	2,20
QF4 de 550 à 699	2,65
QF5 de 700 à 1000	2,95
QF6 supérieur à 1000	3,00
si justificatifs pas fournis	5,00
repas	
crèche	2,95
enseignant non subventionné	5,20
enseignant subventionné et personnel	3,70

Garderie: vacation par présence matin ou soir

(-10% pour familles de 2 enfants et -20% pour 3 enfants)

QF1 moins de 249	1,25
QF2 de 250 à 399	1,30
QF3 de 400 à 549	1,35
QF4 de 550 à 699	1,40
QF5 de 700 à 1000	1,50

QF6 supérieur à 1000	1,60
gouter le soir	0,30

Transports scolaires (tarif inchangé)	
Par enfant et par an	10,00

1-a/ Tarifs des concessions au cimetière au 01.09.2009

A l'unanimité, l'assemblée délibérante fixe les tarifs des concessions au cimetière comme suit, à compter du 01.09.2009

Perpétuelle au m2	90
Trentenaire au m2	40
Colombarium 15 ans	400
Colombarium 30 ans	700

- 1-b/ Tarifs des droits de places (marchés)

L'assemblée délibérante (20 voix pour et une abstention) décide de ne pas modifier les tarifs des droits de place sur les marchés hebdomadaires et rappelle qu'ils sont les suivants :

Mètre linéaire (occupation occasionnelle)	1,00€
Forfait trimestriel ml (occupation régulière)	6,00€
Forfait trimestriel borne électrique (sans distinction de saison)	16,00€

1-c/ Tarifs de location des salles

A l'unanimité, l'assemblée délibérante fixe les tarifs des locations de salles comme suit, à compter du 01.09.2009

Salle polyvalente

salle banquet 580 m2

Caution

assos Dissay	350
particuliers Dissay	gratuit
particuliers hors Dissay	350
Entreprises de Dissay	400
Associations ou CE ou entreprises hors Dissay	500
	850

Maison des associations (80 personnes)

Caution

200

assos Dissay

gratuit

particuliers Dissay(forfait WE)

200

particuliers hors Dissay

280

Entreprises de Dissay

350

CE ou entreprises hors Dissay

510

De plus, le conseil municipal en plus de la gratuité des salles pour les associations de la commune, décide que les élus et les agents de la commune pourront bénéficier d'une mise à disposition gratuite des salles une fois par an.

1-d/ Tarifs de l'Accueil Loisirs sans Hébergement ados de la Mourauderie

L'assemblée délibérante rappelle que :

- durant les vacances scolaires, les tarifs ci-dessous ne sont exclusivement applicables qu'aux jeunes préalablement inscrits soit à la semaine, soit à la journée
- l'accueil est libre et gratuit les mercredis et samedis (hors vacances scolaires)
- à l'unanimité décide que les tarifs (inchangés) de l'accueil Loisirs sans Hébergement de la Mourauderie seront les suivants :

séjour court/semaine hors Mourauderie

QF1 moins de 249

50,00

QF2 de 250 à 399

60,00

QF3 de 400 à 549

70,00

QF4 de 550 à 699

80,00

QF5 de 700 à 1000

100,00

QF6 supérieur à 1000

150,00

journée durant vacances scolaires y compris gouter

QF1 moins de 249

2,00

QF2 de 250 à 399

3,50

QF3 de 400 à 549

5,00

QF4 de 550 à 699

6,50

QF5 de 700 à 1000

9,00

QF6 supérieur à 1000

11,00

Semaine pendant vacances scolaires y compris gouter

QF1 moins de 249

10,00

QF2 de 250 à 399

17,50

QF3 de 400 à 549

25,00

QF4 de 550 à 699

32,50

QF5 de 700 à 1000	45,00
QF6 supérieur à 1000	55,00

1-e Tarifs publics (bibliothèque/médiathèque et camping)

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, fixe les tarifs de la carte de lecteur de la bibliothèque/médiathèque et du camping, comme suit, à compter du 01.09.2009

Bibliothèque	
Carte de lecteur	gratuite
Camping	
Emplacement	6,50€
Adulte	1,50€
Enfant	0,75€
Branchement Electricité	2,50€
Jetons lessive	5,00€
Glace	1,00€
Taxe de séjour	0,30€

1-f/ Tarifs du coût de branchement et de raccordement à l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, les délibérations des 15.11.01, 27.06.02 et 22.09.2005 relatives aux tarifs de branchements et de raccordement à l'égout.

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs et les procédures de recouvrement comme suit , à compter du 01.09.2009:

Frais de branchement à l'égout (sous la voie publique pour les habitations existantes avant le passage du réseau d'assainissement collectif)

Logement individuel	800 €
Bâtiments collectifs d'habitation ou opérations groupées	
type F1	200 €
type F2	400 €
type F3	600 €
type F4 et F5	800 €

Le recouvrement de ces frais s'effectuera en une seule fois avant le 31 décembre de l'année de la fin des travaux du réseau.

PRE (Participation au Raccordement à l'Egout)

Maison individuelle	1600€
Lotissement	1600€ x nombre de maisons
Collectif (hôtel ou assimilé)	1600 € +10€ /m2 si SHON de 137 à 273 m2
Bâtiment industriel et commercial	1600 € +10€/m2 si SHON + de 274 m2

Le recouvrement de cette participation s'effectuera en trois fois et sera appliquée aux permis de construire déposés à compter du 1^{er} septembre 2009 :

- le 1^{er} tiers sera payable la première année, le 30 du mois suivant la déclaration d'achèvement des travaux
- les 2^{ème} et 3^{ème} tiers seront payables à un an d'intervalle à partir du 30 du mois suivant l'achèvement des travaux.

2/ Modification de loyer du logement de la Poste

A l'unanimité et sur proposition de Monsieur l'adjoint aux finances, l'assemblée délibérante

- décide d'augmenter le montant du loyer du logement de la poste à 580 € mensuel à compter du 01.06.2009, à l'occasion du renouvellement du bail (*article 17 c - loi n°89 - 462 du 6 juillet 1989 modifiée*)

- dit que la revalorisation annuelle du loyer sera indexée sur l'indice de référence des loyers (IRL) du 2^{ème} trimestre et applicable au 1^{er} juin de chaque année.

- autorise la Maire à signer le nouveau bail de location.

3/ Etude géotechnique G12 (école Paul Emile Victor)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 juin 2008, relative à l'étude géotechnique (G11 et G12) préalables aux travaux d'extension et de restructuration de l'école élémentaire Paul Emile Victor, étude pour laquelle l'entreprise SOGEO avait été retenue.

Or, suite à la demande de l'architecte après définition des phases et des plans de travaux, il convient de procéder à des forages et des essais pressiométriques supplémentaires et donc de modifier le contenu de la mission G12.

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur le nouveau devis de l'entreprise **SOGEO**, pour la mission **G12** prenant en compte ces prestations supplémentaires et s'élevant à **3761,42 € TTC**.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte ce nouveau devis de 3761,42€ TTC (3145,00€HT) pour la mission d'étude G12 préalables aux travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire Paul Emile Victor. Ce devis annule et remplace le devis de 2212,60€ TTC du 14.04.2008.

4/ Admission en non valeur (budget eau)

Suite à des Procès verbaux de carence, Monsieur le Trésorier Municipal demande au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur de divers produits irrécouvrables sur le budget eau.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante,

- décide d'admettre en non valeur divers produits pour un montant de 131,52€ et 86,81€ sur le budget eau
- dit que les crédits sont inscrits au budget eau 2009.

5/ Mission de coordination SPS pour les travaux d'extension de l'école Paul Emile Victor

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le résultat de la consultation relative à la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour les travaux de l'école élémentaire Paul Emile Victor.

Après délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante

- retient la proposition de la **Sarl M.C.S, 123. rue d'aquitaine 86210 Bonneuil Matours** pour un montant de 3520 euros HT soit 4209.92 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette prestation et notamment le devis.

6/Appel à projets pour l'Amélioration de la Performance Energétique du Patrimoine Bâti Existant des communes de moins de 10 000habitants en Poitou Charentes

Monsieur le Maire indique que, pilotée par la Région et l'ADEME, cette opération cible les communes de moins de 10 000habitants qui :

- mettront en place une programmation pluriannuelle de travaux d'amélioration de la performance énergétique et de gestion du patrimoine bâti existant conduisant à une réduction globale supérieure à 30%des consommations énergétiques
- privilégieront, en priorité les travaux d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments, de gestion de l'air, de gestion du fonctionnement des installations de chauffage.

L'appel à projets se déroule en deux étapes indépendantes et complémentaires visant à identifier pour la première, les collectivités locales qui souhaitent s'engager dans l'appel à projets, à désigner pour la seconde les projets soutenus.

Etape 1 : dépôt de candidature.

Les communes déposent leur candidature avant le 31 mai 2009 sur la base d'une délibération par laquelle elles s'engagent à :

- réduire globalement de 30 % les consommations à l'échelle du patrimoine bâti de la collectivité
- sensibiliser des administrés par le biais de l'insertion régulière et systématique d'articles dans les outils de communication (lettre, revue, site internet...) de la municipalité
- réaliser des travaux de maîtrise de consommation d'énergie selon des objectifs de performances mais également permettant de répondre aux préoccupations que sont celles de l'accessibilité, confort, santé....

Les communes candidates par cette première étape pourront bénéficier d'un accompagnement et d'une aide aux études préalables dans le cadre du présent appel à projet.

Etape 2 : Désignation des communes lauréates.

Les communes sélectionnées pour un soutien aux travaux d'amélioration des performances thermiques des bâtiments communaux le sont sur la base de la présentation dans un délai maximum de 8 mois suivant la date du dépôt de candidature (phase 1):

- d'une délibération relative au programme de travaux découlant de la première étape ;
- du programme détaillé de travaux à conduire avec son planning prévisionnel et son plan de financement sur la base des études préalables.

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de présenter la candidature de la commune dans le cadre de cet appel à projets et s'engage à :

- réduire globalement de 30 % les consommations à l'échelle du patrimoine bâti de la collectivité
- sensibiliser des administrés par le biais de l'insertion régulière et systématique d'articles dans les outils de communication (lettre, revue, site internet...) de la municipalité
- réaliser des travaux de maîtrise de consommation d'énergie selon des objectifs de performances mais également permettant de répondre aux préoccupations que sont celles de l'accessibilité, confort, santé ..

et souhaite pour ce faire, bénéficier d'un accompagnement et d'une aide aux études préalables.

7/ Grand Jeu pour la plage

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été effectuée pour l'achat et l'installation d'un grand jeu pour les enfants à la plage.

Après examen des offres reçues, l'assemblée délibérante, à l'unanimité,

- retient celle de l'entreprise Proludic pour un montant de 19 995 € TTC (fourniture et pose comprise, réalisation du sol amortissant, livraison au 20 juillet)
- dit que les crédits sont ouverts au C/2181-240 du budget 2009
- autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande et tout document nécessaire à cette opération.

8/Demande de subvention pour l'aide à l'acquisition d'équipement pour la gestion informatisée de la bibliothèque-médiathèque et la mise en ligne du catalogue

Monsieur le Maire rappelle le projet d'ouverture prochaine de la bibliothèque-médiathèque et la mise en réseau de cet équipement avec les bibliothèques de la Communauté de Communes de Val Vert du Clain et la Bibliothèque Départementale. Pour l'informatisation et la mise en réseau, la commune peut bénéficier d'une aide financière du Conseil Général.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de solliciter l'aide financière du Conseil Général dans le cadre du Programme d'Aide au Développement des communes pour l'informatisation et la mise en réseau de la bibliothèque municipale et mandate le maire pour faire cette demande, ainsi qu'une demande auprès de la DRAC.

9/Modification d'un numéro de parcelle

Monsieur le Maire indique que suite à une erreur du service du cadastre, la parcelle AR 440, sise rue des bouleaux, que la commune souhaite acquérir, est en réalité la parcelle AR 437.

Il convient, en conséquence de prendre une nouvelle délibération en remplacement de celle du 22 janvier 2009, précisant que la parcelle à acquérir est bien la parcelle AR 437 pour une contenance de 41a 65 ca et pas la parcelle AR 440, afin que l'acte d'achat puisse être signé.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, enregistre cette modification et mandate le maire afin qu'il en informe l'office notarial en vue de la préparation des actes d'acquisition.

Questions diverses

Licence IV : une demande d'information sera faite auprès du service juridique de Vienne Services pour connaître les conditions et les obligations de la commune dans le cas d'un rachat.

Modifier par arrêté du maire l'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 3,5 T dans le centre bourg (sauf livraisons et transports scolaires).

Point sur les dossiers en cours par :

Gérard ANDRE

- **Conseil communautaire** le 29.085 à 19h30 à Beaumont
- **Pays du Haut Poitou et Clain** : le 05.06 à 20h à Marigny
- **CODEVAL** : travail du comité technique sur les sociétés retenues

Françoise DEBIN

- **Voirie** : voie I-Parc : signalétique reste à installer et travaux entreprise Chaveneau à terminer ; passages surélevés avenue du Clain terminés ; route de la Garenne, début des études la semaine prochaine ; suite aux réunions de quartiers, divers aménagements programmés ou mis à l'étude
- **Assainissement** : commission d'appel d'offres les 11 et 18 juin ; fin des travaux pour fin octobre
- **Salle polyvalente et gymnase** : réunion le 15.06 à 18h avec l'ATD pour finaliser les besoins
- **Coteau des pendants** : visite le 6 juin (élus, CCJ, et M.Cavalin) et réunion de travail ; financement possible dans le cadre du programme LEADER ; information aux chasseurs (pour partenariat) avant l'ouverture au public
- **Désherbage raisonné** par les services techniques et possibilité de ne pas traiter du tout sur la base du volontariat des riverains propriétaires
- **Chemin de Puygremier** : ouvert par les services techniques l'hiver prochain

Michel FRANCOIS

- **Citoyenneté**
 - **CCJ** : prochaine réunion le 6 juin ; travail des commissions en tenant compte des disponibilités des jeunes
 - **Réunions de quartiers** : compte rendu diffusé aussi largement que possible (presse, site internet, Dissay, les échos, courriel ou document papier aux élus
 - **Remise des cartes d'électeurs aux jeunes** : à prévoir pour les élections régionales l'an prochain
- **Communication** : nouveau blason en cours d'utilisation généralisée par l'ensemble des services et sur les documents écrits ; diffusion de Dissay, les échos, début juillet
- **Signalétique** : travail en commission communication le 4 juin à 20h30
- **Panneau lumineux d'infos et plan de la commune** : en cours de réflexion avec le chargé de mission informatique de la communauté de communes Val Vert du Clain
- **Site Internet** : 3000visites à ce jour (30 à 40 /jour) soit 1500 internautes ; actualisation de l'agenda jusqu'au 14 juillet ; 15 contributeurs réguliers du Dissay en Images ; newsletter en ligne le 29.05

Annick PLUMEREAU

- **Bilan des vacances de printemps à la Mourauderie**: hip hop, four solaire, rafting et kayak sur Gartempe, laser Game, soirée cinéma pour 6 à 12 jeunes selon activité
- **Plan canicule** : en plus du dispositif organisé, il est demandé aux référents de quartiers de signaler les personnes seules susceptibles d'avoir besoin d'aide

- **Permanences de l'assistante sociale** : le jeudi de 9h à 12 h dans le bureau contigu à la salle de conseil
- **Grève des enseignants à l'école élémentaire le 26.05** : 52 enfants accueillis au service minimum d'accueil
- **Rentrée scolaire 2009-2010** : une 5^{ème} classe demandée auprès de l'Inspection Académique à l'école maternelle par courrier du Maire
- **Village retraite** : bornage du terrain la semaine prochaine
- **Travaux à l'école PEV** : prochaine réunion avec l'architecte le 3 juin à 10h30
- **CCAS** : prochaine réunion le 24 juin à 19h

François ARANDA

- **Signalétique de parcs d'activités de la communauté de communes** : projet travaillé avec la commission communication
- **Compte rendu de la réunion avec les artisans et commerçants à propos du pôle économique**
- **Commission économique** : lundi 4 juin à 19h

Pierre BREMOND

- **Commission vie associative** : prochaine réunion le 10.06 à 20h30
- **Bibliothèque-médiathèque** : 2 réponses à la consultation pour le mobilier
- **Les rendez-vous de l'été** : plaquette à distribuer la semaine prochaine par conseillers
- **Démonstration d'un logiciel de gestion de réservation des salles**
- **Réunion avec les associations le 24.06 à 20h30** pour établir le **calendrier des manifestations** et diverses occupations de salles
- **Syndicat d'Initiative** au camping durant la période d'ouverture du 20 juin au 30 août
- **Foire de Dissay les 30 et 31 mai** dans le secteur de la salle polyvalente